

Les images apposées sur les produits du tabac sont une mesure efficace pour alerter et dissuader de fumer



Le CNCT salue l'apparition des premiers paquets de cigarettes sur lesquels sont apposées des images visant à informer et à alerter sur les risques liés au tabagisme. Une désinformation orchestrée par les cigaretteurs et relayée par les buralistes ne doit pas faire oublier l'efficacité de ce dispositif.

Paris, le 17 février 2011 – Deux mois avant l'entrée en vigueur de la mesure, des arguments sur l'inefficacité des nouveaux avertissements sanitaires ont été diffusés par les opposants de la lutte anti-tabac. Ces arguments ne sont **ni fondés ni vérifiés** car ils n'ont fait l'objet d'**aucune étude sur le sujet**. Ce sont du reste les mêmes arguments avancés dans tous les pays au moment de l'adoption d'une telle mesure. Selon les cigaretteurs, les avertissements graphiques inciteraient les jeunes à collectionner les paquets. D'autres arguments, comme la possibilité de dissimuler les nouveaux paquets avec des caches, sont également régulièrement avancés. En réalité, ces pseudo-arguments ont un seul objectif : **décrédibiliser la mesure pour en atténuer la portée**.

Le CNCT souhaite rappeler qu'il a été clairement démontré que les avertissements sous forme d'image[1] :

- **améliorent le niveau de connaissance** des populations sur les méfaits du tabac ;
- **dissuadent** les jeunes d'entrer dans le tabagisme ;
- ont un **impact sur l'envie d'arrêter** de fumer ;
- **motivent** les non fumeurs et les anciens fumeurs à le rester ;
- **renforcent la lisibilité, la visibilité et la compréhension des messages sanitaires** (en particulier parmi les populations défavorisées) ;
- **cassent les efforts marketing** des cigaretteurs qui font du packaging un véritable support publicitaire et incitent les jeunes à la collection des paquets.

Le dispositif des avertissements sanitaires graphiques a déjà prouvé son **efficacité à l'international** dans de nombreux pays tels que la Belgique, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie ou encore Singapour. La France suivra l'exemple dès le 20 avril prochain.

Cette mesure vient **renforcer les différentes mesures de prévention** qui doivent être adoptées pour informer et alerter les fumeurs et non-fumeurs des méfaits du tabac et qui contribuent à une réduction de la consommation de tabac.

« Associée à des campagnes nationales fortes et percutantes, la mise en œuvre de ce dispositif permettra de toucher les jeunes, qui sont tout particulièrement sensibles à l'image positive du tabac. », précise le Professeur Yves Martinet, Président du CNCT.

« Cette mesure est décriée par les cigaretteurs car les avertissements graphiques remettent en cause l'image glamour et publicitaire de leurs produits. » souligne Emmanuelle Béguinot, Directrice du CNCT. Pour le CNCT, ce nouveau dispositif doit être **soutenu** et considéré comme une **avancée** dans la protection des Français contre le tabac qui tue chaque année plus de 60 000 personnes dans notre pays.

[1] http://www.who.int/fctc/guidelines/article_11/en/index.html

K Gallopel-Morvan, Les avertissements sanitaires apposés sur les paquets de cigarettes, quelle efficacité dans la lutte contre le tabagisme, BEH, 27 mai 2008, n° 21-22

Hammond D Fong GT, Mc Neill AA, Borland R, Cummings KM, effectiveness of cigarette warning labels in informing smokers about the risks of smoking : findings from the international Tobacco Control ITC, Tobacco Control 2006 ; 15 (suppl III) : 19-25

Argo J.J. et Main K.J. (2004), Meta-analysis of the effectiveness of warnings labels, Journal of Public Policy and Marketing, 23, 2, 193-208.

Contact presse :

Pr. Yves MARTINET
Président du CNCT
06 83 51 31 69

Emmanuelle BEGUINOT
Directrice du CNCT
06 18 36 84 87

A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.



Comité National Contre le Tabagisme

119, rue des Pyrénées - 75020 PARIS - cnct@cnct.fr
tél : + 33 (0) 1 55 78 85 10 - fax : + 33 (0) 1 55 78 85 11



pour en savoir plus :
www.cnct.fr